

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-05-02 – FINANCES (7.10) - FONDS DE SOLIDARITE
COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES COMMUNES AU TITRE DES
ACTIONS DE PETITE ENFANCE / JEUNESSE

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Mis en place en 2014 à la suite de la fusion entre Communautés de Communes du Toulinois et des Côtes en Haye, un Fonds de Solidarité Communautaire (FSC) de 255 000 € par an était versé aux communes pour soutenir les actions financées par les communes membres, en faveur de la petite enfance et de la jeunesse – tranche d'âge 0/11 ans, sous condition de justification des dépenses réalisées par les communes (versement en année N pour des dépenses justifiées sur année N-1).

Octroyé en plus de l'attribution de compensation « petite enfance » (reprise de la crèche de Manonville par les communes, organisées en SIVU) et élargi à tout le territoire et à la jeunesse en l'absence de structures de petite enfance, ce fonds était annoncé dès l'origine comme un soutien temporaire avant prise de compétence.

Le protocole de fusion validé à l'occasion de la fusion entre Communautés de Communes du Toulinois et de Hazelle en Haye, a acté le principe que le Fonds de Solidarité était maintenu et élargi à tout le territoire communautaire issu de la fusion, parallèlement à la suppression de la dotation de solidarité communautaire préexistante de l'ex-CC2H, selon une enveloppe arrêtée à 7 € par habitant.

Le protocole de fusion précisait également que ce fonds serait reformaté dès 2018 dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

Suite au séminaire organisé le 16 juin 2018 et conformément aux axes figurant dans le premier acte du Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes Terres Tuloises et de ses communes membres, il est proposé de conserver le Fonds de Solidarité Communautaire en 2018 et en 2019, budgété à hauteur de 321 307 € au budget primitif 2018 de la Communauté de Communes Terres Tuloises adopté le 5 avril 2018.

Tel que précisé dans le premier acte du Pacte Financier et Fiscal, l'année à venir sera mise à profit pour définir un nouvel outil de solidarité dédié à la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'octroyer aux communes membres au titre du Fonds de Solidarité Communautaire (FSC) « petite enfance / jeunesse » une aide maximale de 7 € par habitant (population légale INSEE entrant en vigueur le 1er janvier 2018), versée (chapitre 65 – article 657341 – fonction 64) sous condition de justification des dépenses réalisées par les communes (versement en 2018 pour des dépenses réalisées en 2017 et justifiées avant le 7 décembre 2018).**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX